



MESURE 3

Accompagner le changement des modes de vie



Long terme



Mesures 1, 2, 4, 5, 15, 18,
19, 22, 23, 25, 26, 27 et 31

Les transitions environnementales et sociétales interrogent nos modes de déplacement et de consommation. Des dérégulations, constatées ou à venir, affectent l'environnement et les conditions de vie du territoire. Elles invitent l'ensemble des acteurs à rechercher des solutions pour garantir la qualité de vie et la résilience.

Éclairées sur l'urgence climatique et écologique, de plus en plus de personnes manifestent un intérêt pour les pratiques à faible impact environnemental et social. Sur le territoire, des acteurs se mobilisent : associations, groupements de citoyens et collectivités initient des projets qui encouragent et accompagnent l'évolution des comportements.

Malgré les volontés, l'expérimentation et l'appropriation de pratiques plus vertueuses sont encore limitées et cloisonnées socialement. Pourtant, des structures d'accompagnement social investissent ces thématiques. Les personnes en situation de fragilité seront en effet les plus impactées économiquement par les mutations dans leurs déplacements, leur habitat, leur alimentation ou leur santé.

Le partage de connaissances et de compétences est un levier essentiel pour imaginer, expérimenter et adopter des comportements plus adaptés. La mise en récit du territoire passé, actuel et futur tout comme le passage très concret à l'action sont également porteurs de transformations. Ces démarches gagnent à s'appuyer sur la qualité relationnelle, la confiance et l'enthousiasme à faire ensemble.

L'expertise du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine et de ses partenaires peut être mobilisée pour coconstruire des trajectoires mobilisatrices et accompagner des dynamiques partagées visant la sobriété. Cette animation territoriale au plus près des habitants est essentielle pour engager le territoire vers l'adoption de nouveaux modes de vie.

Définitions

***Modes de vie** : manières de vivre, consommer, se déplacer, interagir des personnes, selon une norme sociale, et compte tenu des contextes techniques, socioéconomiques, institutionnels de leur territoire de vie.

***Tiers lieux** : espace matériel ou immatériel propice aux rencontres, échanges et au faire ensemble. Ils mixent les activités, profils de personnes et compétences. Dotés d'un ancrage fort au territoire et d'une gouvernance partagée, ils deviennent des éléments clés de la coopération locale pour les transitions.

| Pour le territoire

Enjeux

- Épanouissement personnel et collectif.
- Inclusion sociale.
- Transition sociétale.
- Qualité de vie et résilience du territoire.
- Intégrité des patrimoines naturels, culturels et paysagers.

Objectifs opérationnels

- Informer sur les enjeux de transition.
- Développer l'expertise des structures éducatives et culturelles.
- Contribuer à la formulation de cheminements mobilisateurs.
- Diffuser une culture de l'adaptation des modes de vie.
- Encourager et accompagner l'action concrète et locale au bénéfice de l'intérêt collectif.

Rôle du syndicat mixte du Parc et proposition d'actions

Connaître

Contribution à des programmes de recherche sur l'évolution des modes de vie : participation à des collectifs de chercheurs et d'acteurs travaillant sur les conditions d'émergence et de déploiement de modes de vie plus vertueux (cf. mesure 1).

Partager

Co-élaboration d'un récit multiple, incarné et évolutif dessinant des « trajectoires » : conception de scénarios prospectifs ; capitalisation et diffusion des données et récits produits.

Création et animation de dispositifs d'apprentissage collectifs : temps d'informations et de formations, partage d'expérimentations.

Développement d'une expertise sur la mobilisation des publics : renouvellement et diffusion des modalités de médiation et d'accompagnement ; partage d'expérimentations ; transfert des pratiques ; formations.

Accompagnement des acteurs pour se saisir collectivement des enjeux de la transition : conseils ; apport d'un outillage technique/méthodologique ; partage d'expériences (cf. mesure 4).

Faire ensemble

Accompagnement de projets visant l'évolution des modes de vie : expertise technique ; pilotage d'expérimentations ; appui à la conception et la mise en œuvre de projets innovants notamment sur l'économie et la consommation responsable, l'alimentation, les déplacements ou l'écoconstruction (mesures 15, 18, 29 et 32).

Reconnaissance et création de tiers lieux : aide à l'émergence, à la structuration de la gouvernance et au développement de tiers lieux impliquant des usagers ; valorisation des initiatives existantes.

Animation d'un laboratoire d'idées sur l'évolution des modes de vie : mobilisation d'acteurs : contribution ou portage de projets innovants localement ou réalisés en coopération avec d'autres territoires, dont des Parcs naturels régionaux.

Accompagnement pour la mise en place d'outils de planification : appui aux collectivités pour intégrer dans leurs politiques, liées notamment à l'urbanisme ou au climat, la pluralité des dimensions nécessaires pour permettre l'émergence et la diffusion de modes de vie plus adaptés.

Engagements des signataires dans le cadre de leurs compétences et moyens

Pour tous.

- Valoriser des initiatives citoyennes du territoire.
- Inciter les acteurs du territoire à contribuer aux transitions.

État.

- Associer le Parc aux dispositifs d'éducation au développement durable du territoire.

Régions.

- Informer le Parc sur les projets de développement durable mis en place dans les lycées du territoire.

Départements.

- Informer le Parc sur les projets de développement durable mis en place dans les collèges du territoire.
- Accompagner les publics des services sociaux vers la transition sociétale.

EPCI et communes.

- Contribuer à la mise en œuvre des animations sur leur territoire.
- Mobiliser les pistes prospectives proposées par les habitants pour nourrir leurs projets.
- Informer le Parc sur leurs projets liés à la mobilisation des habitants. Favoriser le transfert de ces expériences.
- Développer des projets éducatifs et sociaux sur les enjeux et les pratiques de transition écologique et sociétale.

Partenaires potentiels

Associations et collectifs concernés par les enjeux de la charte

Associations d'éducation à l'environnement et aux patrimoines

Chambres consulaires et syndicats professionnels

Chercheurs

Etablissements publics

Structures sociales et éducatives

Mutualité Sociale Agricole (MSA)

Bénéficiaires potentiels

Les collectivités bénéficient d'un accompagnement et/ou de formations sur les enjeux de la transition et sur la mobilisation des publics. Leur expertise est valorisée.

Les structures sociales et éducatives sont accompagnées pour développer des projets. Elles bénéficient de formations sur les enjeux de la transition et sur la mobilisation des publics. Leur expertise est valorisée.

Les associations et collectifs bénéficient de formations sur les enjeux de la transition et sur la mobilisation des publics. Leur expertise est valorisée.

L'ensemble des acteurs du territoire comme des particuliers peuvent bénéficier des services et de dynamiques collectives existantes au sein de tiers lieux.

Les habitants sont écoutés. Leurs besoins et propositions sont pris en compte. Ils sont accompagnés pour interroger leurs pratiques et les faire évoluer.

Les ressources naturelles, le monde du vivant et les paysages sont préservés.

Indicateurs de suivi du territoire et d'évaluation des mesures

- Nombre et profils des participants et évolution des fréquentations
- Nombre de partenaires